



# Lettre ouverte



**La réouverture des écoles, établissements scolaires et CIO se prépare maintenant !**

**Bobigny, le vendredi 9 avril 2021**

À l'attention de

**Monsieur LECLERC**, Préfet de Seine-Saint-Denis

**Monsieur CHALEIX**, Inspecteur d'académie - Directeur Académique des Services Départementaux de l'Éducation nationale en Seine-Saint-Denis

**Madame PÉCRESE**, Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France

**Monsieur TROUSSEL**, Président du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis

**Mesdames et Messieurs les Maires** des Communes de Seine-Saint-Denis

Les prochaines semaines de fermetures des écoles, établissements scolaires et d'accueil adapté pour les CIO doivent absolument être mises à profit pour la construction d'un protocole véritablement protecteur. Des mesures fortes de protection et de prévention devront être enfin prises rapidement par les autorités compétentes avant les rentrées annoncées du 26 avril et du 3 mai.

Les dernières semaines ont été éprouvantes pour tou·tes les personnels : non-remplacement massif dans le 1<sup>er</sup> degré (avec des écoles ouvertes sans enseignant·es, ni personnels territoriaux·ales !), ouverture d'établissements du 2<sup>nd</sup> degré sans personnels des pôles psycho-santé-sociaux, administratif·ve·s, de vie scolaire ou territoriaux·ales... Même en « *présentiel* », la continuité pédagogique n'avait plus de réalité de fait pour beaucoup d'élèves de la Seine-Saint-Denis.

Le Président de la République a annoncé dans son discours le recrutement de personnels. Pourriez-vous nous dire où en sont les procédures de recrutement ainsi que le nombre de postes à pourvoir ? Pouvez-vous nous confirmer qu'il s'agit bien du recrutement d'enseignant·es, de personnels administratifs, d'AESH, d'agent·es territoriaux·ales, de personnels des pôles santé-sociaux, de PsyEN, de personnels de vie scolaire... toutes et tous indispensables au fonctionnement des écoles et établissements scolaires ?

Aussi, nous demandons qu'un calendrier de vaccination soit établi en urgence afin de proposer rapidement la vaccination à tou·te·s les personnels au contact direct des élèves. Même si les effets de la vaccination prennent quelques semaines, les personnels ont besoin de ce calendrier afin de se sentir considéré·es. En effet, depuis presque un an, les personnels ont à juste titre le sentiment que leur santé passe après l'ouverture « *quoi qu'il en coûte* » des écoles et établissements scolaires.

Les organisations syndicales de la FSU 93 demandent donc, dans le cadre d'un protocole strict, lisible et sans conditions suspensives ou formule du type « *dans la mesure du possible* » laissant la possibilité d'une interprétation variable au bon vouloir des hiérarchies intermédiaires :

- des campagnes massives de tests pour les personnels et les élèves de ces écoles et établissements fermés, pour permettre la réouverture dans de bonnes conditions puis des campagnes très régulières ciblées et immédiates pour éviter la formation de *cluster* ;
- une application stricte de la jauge de 50 % d'élèves présent·es sous la forme de demi-groupes dans les collèges et lycées ;
- une information régulière, claire et objective des personnels de chaque établissement sur la situation locale, ainsi que des DSDEN et du Rectorat en direction des représentant·es syndicaux·ales ;
- des règles claires, stables, et réellement appliquées concernant l'identification des cas contacts, leur isolement et leur dépistage ;
- la fourniture de masques protecteurs en quantité suffisante aux personnels ainsi qu'aux élèves afin ne pas laisser cette dépense à la charge des familles et de s'assurer qu'ils·elles en changent régulièrement ;
- la fermeture des classes dès qu'un cas est détecté, mais aussi, en lycée, des groupes avec qui cet·te élève se serait retrouvé·e (enseignements de spécialité, langues vivantes, options ...)
- la fermeture des établissements scolaires, pour une durée d'une semaine, dès que les personnels de vie scolaire, les agent·e·s territoriaux·ales, les infirmier·es ou les personnels de direction sont absent·es et non-remplacé·es, et dès qu'un nombre significatif d'enseignant·es sont manquant·es, le seuil devant être défini pour un bon fonctionnement de l'établissement ;
- le recrutement massif et immédiat :
  - d'infirmier·es conseiller·es de santé pour assurer les missions spécifiques COVID-19 en plus de leurs missions habituelles ;
  - d'enseignant·es pour que la classe et tous les cours puissent être assurés ;
  - de personnels de vie scolaire (CPE, AED, AP), de PsyEN et d'assistant·e·s de service social afin de proposer un accompagnement personnalisé à tou·te·s les élèves face à

l'aggravation de la crise sociale et à la détérioration des ressources psychologiques des personnes ainsi que des liens sociaux ;

- d'administratifs dont le manque criant de recrutement depuis des années se fait particulièrement sentir pendant cette pandémie où aucune absence liée à celle-ci n'a été remplacée ;

- d'AESH pour inclure dignement tous les élèves,

- d'agent·es territoriaux·ales afin de permettre l'application de ce protocole sanitaire,

- que des moyens exceptionnels soient alloués aux collectivités afin de recruter les agent·es territoriaux·ales ;

- que les conditions du CITIS (pas de jour de carence ; pas de décompte du droit à congé) soient appliquées aux arrêts maladie liés au COVID-19.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez croire, Monsieur le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'académie, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Maires, en notre profond attachement au service public d'éducation.